

Conférence économique africaine

Importance de la microfinance dans le financement des microentreprises au
Togo

Par:

Kodjo ABALO
Enseignant-Chercheur
IUT de Gestion/Université de Lomé
BP: 1515; Tél: 924 96 76
E-mail: aabalo05@yahoo.fr

Septembre, 2007

Résumé

Les microentreprises constituent une gamme importante des opérateurs du secteur informel au Togo. Dans leurs activités ces dernières ont toujours fait face à des problèmes de financement pour la promotion de leurs activités. Deux grandes sources de financement leur sont disponibles: le financement bancaire et le financement par les institutions de microfinance. Nul doute que l'accès à un financement moderne peut constituer un obstacle majeur empêchant une entreprise de fonctionner efficacement, d'entretenir ou de remplacer ses machines, d'acquérir du matériel et des services au coût le plus économique, et de se moderniser ou de se développer. Lors du lancement d'une nouvelle affaire, la plupart des microentreprises ne peuvent obtenir de prêt ni aucune autre forme de financement des établissements modernes. D'où le recours aux institutions de microfinance qui sont considérées comme des institutions de financement de proximité et une arme efficace de lutte contre la pauvreté.

Les résultats de l'étude montrent que non seulement le recours au crédit auprès des IMF favorise la production, améliore la rentabilité et la compétitivité des microentreprises mais elle permet aussi aux microentrepreneurs de faire face aux difficultés de trésorerie. Les estimations économétriques font ressortir que les facteurs suivants ont une incidence positive sur l'octroi du crédit par les IMF aux microentreprises. Il s'agit de: (i) l'âge, (ii) le chiffre d'affaires annuel, (iii) le nombre d'années d'activité, (iv) la hausse des bénéfices, (v) l'appartenance à une association.

-

I- INTRODUCTION

1.1 Contexte et problématique

Après l'échec des banques de développement à la faveur des politiques de libéralisation dans les années 80, les institutions financières décentralisées ou encore les institutions de microfinance ont été créées et elles ont connu une expansion rapide. Elles ont été en mesure de répondre aux besoins croissants des populations en marge des exigences de la finance moderne. Parmi ces populations, on note la présence des microentreprises. Ces microentreprises ont constitué en outre une gamme importante des opérateurs du secteur informel partout en Afrique comme c'est le cas au Togo également. Et nul ne saurait contester aujourd'hui le rôle essentiel joué par les microentreprises dans la création de richesses et d'emplois. Dans leurs activités ces dernières ont toujours fait face à des problèmes de financement pour la promotion de leurs activités. Deux grandes sources de financement leur sont disponibles: le financement bancaire et le financement par les institutions de microfinance. Nul doute que l'accès à un financement moderne peut constituer un obstacle majeur empêchant une entreprise de fonctionner efficacement, d'entretenir ou de remplacer ses machines, d'acquérir du matériel et des services au coût le plus économique, et de se moderniser ou de se développer. La théorie du financement des microentreprises ne peut se limiter à celle de l'autofinancement.

Lors du lancement d'une nouvelle affaire, la plupart des microentreprises ne peuvent obtenir de prêt ni aucune autre forme de financement des établissements modernes. D'où le recours aux institutions de microfinance qui sont considérées comme des institutions de financement de proximité. Pour SERVET (1996), le financement de proximité couvre des opérations entre les agents à capacité de financement et agents à besoin de financement dont les relations sont prédéterminées par l'appartenance à un même espace qui peut être non seulement géographique (financement local) mais aussi ethnique, religieux ou professionnel. Il a pour base un ensemble de liens sociaux.

Le financement de proximité a pris de l'importance depuis quelques années déjà. En effet, après les résultats mitigés des différentes politiques de développement initiées par le FMI et la Banque Mondiale, les Nations Unies ont vite pris conscience que, seule une minorité d'acteurs économiques dans les pays en développement accèdent aux services financiers et que, de ce fait, la microfinance est un support essentiel à la réduction de la pauvreté. Aussi ont-elles adopté au cours de la 77^{ème} session plénière du 18 décembre 1997 une résolution sur "le rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté".

Depuis lors, la microfinance est au carrefour de toutes les politiques de développement des Nations Unies à l'endroit des pays du Sud. Elle semble avoir acquis ces deux dernières décennies une emprise dont la portée paraît irréversible. En 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 2005, année internationale du Microcrédit. En septembre 2000, à l'occasion du sommet du millénaire, les dirigeants du monde entier se sont donnés huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le 1^{er} vise la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et la faim à l'horizon 2015. Une fois encore la microfinance a été retenue comme un des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif. Cet intérêt pour le secteur de la microfinance a favorisé le développement des systèmes financiers décentralisés (SFD). Le financement des SFD s'adresse essentiellement aux demandeurs de crédits exclus du système bancaire. Ces demandeurs sont composés en majorité de microentreprises. Bénéficiant encore de la notoriété du Professeur

Muhammad Yunus¹ qui a créé en 1974 la Grameen Bank au Bangladesh, la microfinance a indiscutablement permis la naissance et le développement de nombreuses microentreprises dont les créateurs n'avaient pas accès au financement bancaire traditionnel, cela pour des raisons assez évidentes: coûts transactionnels élevés notamment dus à la modicité du prêt demandé et absence de garanties. Une autre **raison qui** justifie la faible participation des banques au financement de la petite entreprise est que les micro et petites entreprises n'ont généralement pas de statut égal, ne sont donc pas à même de produire les documents administratifs demandés, et surtout peuvent disparaître du jour au lendemain sans recours possible pour l'institution prêteuse.

L'évolution de la microfinance peut se résumer en trois phases (de Briey, 2005). La première est celle des pratiques informelles des années cinquante quand les microentrepreneurs n'avaient pas d'autres choix de financement (Aryeetey et Udry, 1997). Dans la deuxième phase, qui recouvre en Afrique la phase post-coloniale, les pays en développement ont mis sur pied des structures publiques de financement des microentrepreneurs à taux subventionnés. La plupart d'entre eux ont disparu en raison des coûts opérationnels trop élevés, des taux d'arriérés excessifs (Adams et Von Pischke, 1992; Gentil et Fournier, 1993), de l'absence de personnalisation, dans la relation entre l'organisme prêteur et les emprunteurs (Laville et Nyssen, 2001), mais aussi en raison des exigences posées par les programmes d'ajustement structurel. Dans la troisième phase, on vu se développer un secteur d'intermédiation financière spécifique au financement de microprojets mais sans supervision ni régulation bancaire (Ledgerwood, 1999). C'est dans cette phase que se développe la microfinance le plus souvent avec une aide financière externe.

Au Togo où la pauvreté a atteint des taux très élevés, le tissu économique est animé par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Micro et petites Entreprises (MPE). Celles-ci affrontent les difficultés liées à l'absence de financement et aux difficultés d'écouler leur production. Parmi tous les facteurs qui freinent la création et le développement des entreprises au Togo, les facteurs les plus importants sont la corruption, les difficultés d'accès au crédit et le mauvais fonctionnement du système juridique et réglementaire. Les IMF² qui ont par définition la vocation de financer le développement des petites et moyennes entreprises et qui ont d'ailleurs les moyens de le faire sont très frileuses. Par contre, celles qui ont la farouche volonté de combler le vide laissé par les autres institutions financières, en l'occurrence les SFD manquent atrocement de moyens³. Notons qu'au Togo, les SFD sont constitués essentiellement de quatre grands types de pratiques: les institutions d'épargne et de crédit; les expériences de crédit direct (la distribution du crédit est l'activité principale de l'organisation); les ONG ou projets à volet crédit (la distribution du crédit est une activité secondaire de l'organisation); la finance traditionnelle (systèmes tontines).

Dans une étude récente, il a été révélé que l'incidence de la pauvreté a augmenté (Ministère de l'Economie, 2007). En effet, les résultats de l'enquête ménage de 2006 indiquent que la proportion de ménages pauvres est de 47,3 % dont 12,9% d'extrêmement pauvres. La pauvreté est restée essentiellement rurale avec une incidence de 60,8% contre 24,2% en milieu urbain. En outre, l'incidence de pauvreté est particulièrement forte et variable dans les cinq régions. Les pauvres se concentrent particulièrement dans les régions des Savanes (81,2% de ménages pauvres), région Centrale (65,1%), région de la Kara (62,7%), région Maritime (53,9%) et région des Plateaux (43,2%). Selon les branches d'activité des chefs de ménage, l'incidence de pauvreté est la plus forte dans les ménages dont le chef travaille principalement dans l'Agriculture, l'Elevage ou la Pêche (79,1 %) soit 68,9 % des pauvres. Par ailleurs, l'analyse du marché du travail met en évidence l'existence de déséquilibre sur le marché du travail. Un aspect important de ce

¹ Prix Nobel de la Paix 2006

² Les IMF sont également appelées des SFD

³ En 2003, la contribution du secteur de la microfinance au financement de l'économie est de 1,7% contre 17% pour le secteur bancaire.

dernier est caractérisé par le déclin de la capacité d'absorption de l'emploi dû à la décélération de la croissance économique conjugué avec la hausse du taux de croissance annuel de la population active. Le taux de chômage au Togo est de l'ordre de 6,8 %. Toutefois, on note une percée au niveau des jeunes de 15 à 24 ans où le taux de chômage est élevé avec un chiffre de 10,6 %. Le taux de chômage en général ou celui des jeunes est nettement plus élevé en milieu urbain où il se chiffre à 14,3 % et celui des jeunes à 21,4 %. En milieu rural, le taux de chômage n'est que de 2,9 % et celui des jeunes n'est que 5,4 % (Ministère de l'Economie, 2007). Ce résultat se justifie particulièrement par le fait qu'au Togo, près de 82,7 % de la population en âge de travailler est active et le taux d'activité est de 93,2 %. Cependant, cette tendance varie d'un milieu à un autre et des disparités existent entre les régions. En effet, la proportion des actifs est beaucoup plus faible en milieu urbain avec un chiffre 76,2 % qu'en milieu rural avec un chiffre de 87,1 %, de même que le taux d'activité qui passe de 85,7 % pour le milieu urbain à 97,1 % pour le milieu rural (Ministère de l'Economie, 2007).

S'il apparaît qu'une proportion élevée de la population en âge de travailler est active, il y a lieu cependant de relever que les activités menées par cette tranche de la population active sont essentiellement des activités informelles. On situe à plus de 25 % la part du secteur informel dans le PIB du Togo et ce secteur est le second secteur pourvoyeur d'emploi (23,6 %) après l'agriculture (47,2 %). Vu donc l'importance de ce secteur dans l'économie nationale, il s'avère indispensable d'œuvrer à sa promotion par la mise en place d'un environnement incitatif. Parmi les mesures favorables à cet environnement, on relève celles tendant à promouvoir le financement des activités de ces microentreprises. Comme on le sait aussi, ces microentreprises sont tournées davantage vers les institutions de microfinance pour solliciter des crédits. C'est pourquoi une analyse des déterminants de l'offre de crédits de ces IMF s'impose en vue d'identifier les facteurs pertinents qui favorisent ou découragent l'octroi des crédits par les IMF aux microentreprises.

1.2 Objectifs et hypothèses de l'étude

L'objectif de l'étude est double. Premièrement, il s'agit d'apprécier l'importance du financement des IMF dans les sources de financement des microentreprises. Deuxièmement, il s'agit de relever les déterminants de la demande de crédit des micro entreprises auprès des institutions de la microfinance.

L'étude cherche à vérifier les deux hypothèses de recherche suivantes:

H1: Les IMF constituent la première source de financement des microentreprises.

H2: Les facteurs socio-démographiques sont plus pertinents dans l'octroi du crédit par les IMF que les facteurs économiques.

II- Environnement économique et présentation du secteur de la microfinance et de la microentreprise au Togo

2.1 Les principales caractéristiques de l'économie togolaise

Le Togo, pays à façade maritime, d'une superficie de 56.600 km² en forme de corridor entre la République du Bénin à l'Est et la République du Ghana à l'Ouest, s'étire sur une longueur de près de 700 km entre l'Océan Atlantique au Sud et le Burkina Faso au Nord. Sa population est estimée à 5 500 000 habitants en 2005. Avec un PIB par habitant d'environ 310 dollars EU en 2004, le Togo fait partie des pays les moins avancés. Au Togo, le taux de croissance du PIB réel est de 4,1% (2000-2004). Parmi les trois secteurs d'activité qui sont à l'origine de la création du

PIB, deux secteurs sont dominants ; ce sont le secteur primaire et le secteur tertiaire qui fournissent près de 80% du PIB. L'ensemble du secteur primaire contribue pour plus de 40 % environ au produit intérieur brut. Le secteur primaire est dominé par les productions vivrières à concurrence de plus de 60% du PIB agricole. La production de produits de rente contribue à hauteur de plus de 12 % avec la production de coton, de café et de cacao. La structure de la production agricole togolaise est caractérisée par une forte atomité (exploitations de petites tailles par de petits producteurs), une faible productivité et des méthodes de production archaïques. Le secteur secondaire, avec contribution au PIB s'établissant en moyenne à 21,7 % est dominé par les industries extractives (phosphates et clinker) et les industries agro-alimentaires. En dehors des secteurs énergétiques et des bâtiments et travaux publics, les autres branches importantes d'activités sont les textiles, la production de ciments et de produits chimiques, et la transformation du bois. Le Togo dispose de potentialités en ressources minières variées (fer, chromite, manganèse, phosphate, calcaire, etc.) dont seuls les phosphates et le calcaire sont actuellement exploités. Quant au secteur tertiaire, il est à l'origine d'une part importante du PIB (environ 44%) en raison notamment de l'importance traditionnelle des opérations de transit à travers le port de Lomé d'où part un réseau routier important vers des pays enclavés situés au nord du Togo.

Malgré la mise en œuvre de différentes politiques et réformes économiques, notamment les plans quinquennaux à compter de 1966 et les programmes d'ajustement structurel au début des années 80, l'économie togolaise connaît depuis les vingt dernières années une situation extrêmement fragile avec de très faibles performances économiques. L'un des coûts sociaux les plus importants de ces dégradations macroéconomiques est la hausse du chômage due non seulement à la compression d'effectifs du fait du ralentissement de la croissance économique, mais aussi à cause des réformes économiques engagées. Il en a résulté une aggravation de la pauvreté.

2.2- Historique de la microfinance au Togo

Les premiers systèmes financiers décentralisés datent des années 1980 au Togo⁴. Leur émergence et leur dynamisme de développement résultent de la très grande insuffisance des circuits classiques de financement formel pour les ruraux et une grande partie des populations des villes.

Pour donc répondre aux besoins de ces populations tant en matière de production, d'approvisionnement, de commercialisation que de satisfaction de besoins sociaux, l'Etat et ses partenaires au développement (ONG, bailleurs de fonds) ont favorisé, en raison de l'insuffisance de services bancaires pour les populations pauvres, la mise en place d'une microfinance de proximité fortement soutenue par les bénéficiaires des services du système. Ainsi se sont développés un certain nombre d'expériences d'épargne et/ou de crédit, diverses par le degré de structuration, les moyens humains et financiers, l'implication des populations à la base dans la gestion, la taille.

La quasi totalité de ces expériences a vu le jour grâce au support technique et/ou financier des partenaires au développement.

2.3- Développement du secteur de la microfinance

Au Togo, le secteur de la microfinance fait preuve d'un grand dynamisme en terme d'organisation, d'expansion géographique, d'évolution des flux et d'offres de produits et services.

⁴ Mais il faut que c'est l'émergence de la première COOPEC (Coopérative d'Epargne et de Crédit) date de la fin des années 60. Elle conduit plus tard à la création de la FUCEC-Togo qui est la faitière des Unions Coopératives d'Epargne et de Crédit du Togo).

Le secteur est présenté en terme de demande de produits et services financiers et en terme d'offre de produits et services financiers.

- Demande de produits et services financiers

La demande fait l'objet d'une estimation. Il ressort du document de projet de stratégie nationale de microfinance (2004-2008) qu'en 2002, sur une population estimée à 4 822 200 habitants, le nombre de ménages pauvres a atteint 579 468. On considère, sur cette base que 347 681 actifs peuvent adhérer à des IMF et bénéficier de leur service. Le nombre d'emprunteurs actifs est estimé à 139 072 dont 20% de micro et petites entreprises (MPE). Les besoins financiers sont estimés à 44,5 milliards FCFA et la capacité de mobilisation des dépôts à 31,3 milliards FCFA.

- Offre de produits et services financiers

L'industrie de la microfinance est composée des types d'organisation (Epargne/Crédit, Crédit Direct et Projet à Volet Crédit) et s'est développée à un rythme soutenu d'année en année. Toutes les organisations de microfinance évoluent dans un cadre bien défini. Le tableau ci-dessous indique l'évolution des IMF de 1999 à 2003.

Tableau 1: Evolution des IMF de 1999 à 2003

Types d'IMF	Années					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Epargne-crédit	33	33	40	36	44	43
Crédit direct	2	3	3	1	1	1
Projet à volet crédit	15	14	20	16	14	14
Total	50	50	63	53	59	58

(Source: -BCEAO/monographie des Systèmes Financiers Décentralisés 2001/2002/2003/2004)

Par rapport au système bancaire, les systèmes financiers décentralisés ont fortement occupé le terrain malgré leur jeune âge. Les données disponibles nous montrent que le nombre des IMF est de 59 en 2003 et de 58 en 2004. Il est de 50 en 1999 et 2000. Il connaît une augmentation en 2001, année au cours de laquelle il atteint 63. Puis, il régresse jusqu'à 53 l'année suivante, en 2002. Cette diminution du nombre des institutions en 2002 est due, selon la monographie des IMF de la BECEAO 2002, à la non communication de l'information financière par quatre institutions d'épargne et de crédit et par quatre projets à volet crédit. Le nombre d'institutions recensées en 2004 est en légère baisse par rapport à l'année précédente. En effet, il est passé de 59 à 58 unités en 2004 contre une hausse de 6 unités en 2003. Cette évolution est due à la communication par une institution d'épargne et de crédit, de l'information financière. Et pourtant, la loi leur impose la communication des informations liées à leurs activités dans un délai de six mois maximum après la clôture de l'exercice.

Pour permettre un suivi des SFD au Togo, l'activité de collecte d'épargne et d'octroi de crédit des institutions d'épargne et crédit est régie par la loi No 95-014 du 14 juillet 1995. L'adoption de la loi no 95-014 du 14 juillet 1995, initiée par le projet d'appui à la réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne – Crédit (PARMEC) veut répondre aux besoins:

- d'atténuer les inconvénients de l'insuffisance des institutions spécialisées de financement du développement;
- de développer une intermédiation de proximité dédiée à la satisfaction des besoins d'épargne et de crédit des couches modestes ou défavorisées en milieu urbain et rural;
- d'assurer la surveillance des systèmes financiers décentralisés de manière à enclencher leur organisation pour de meilleur rendement.

La loi no 95-014 du 14 juillet 1995 vise trois objectifs principaux: la protection des membres, la sécurité des opérations et le renforcement de la capacité des IMF.

A côté de ces institutions du secteur intermédiaire évoluent d'autres structures traditionnelles, informelles, telles la tontine et l'usure.

2.4- Les caractéristiques générales des microentreprises au Togo

Le sous-secteur des microentreprises comprend des opérateurs ayant reçu une formation, dans un centre professionnel ou par apprentissage auprès d'un patron ou d'un parent, et qui exercent dans le secteur de l'artisanat, du commerce et des services. Ces entreprises sont des sociétés de personnes peu capitalisées et travaillant avec une technologie élémentaire. Les entrepreneurs du secteur peuvent travailler à domicile, hors domicile ou être des marchands ambulants.

Dans le cadre de la politique de réorganisation de la formation professionnelle, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a retenu plus de 70 métiers de spécialités professionnelles faisant l'objet d'un apprentissage.

Au Togo comme dans la plupart des pays africains, le rôle économique et social du secteur informel est capital car il contribue à la satisfaction des besoins des populations plus défavorisées en leur produisant des biens et services de proximité, en leur fournissant des emplois et en leur procurant des revenus. Sur la base des informations et données générales disponibles, il est possible non seulement d'apprécier la contribution du secteur à l'emploi, au PIB et à la formation mais aussi à la mobilisation de l'épargne et au financement de l'économie. Selon les estimations de la Direction de la Statistique, la valeur ajoutée du secteur informel représente 33,20% de celle de la branche industrie manufacturière, 37,20% de celle du commerce et 51,9% de celle des services. De façon générale, le secteur informel représente en moyenne 32% du PIB courant.

III- Méthodologie

Deux approches méthodologiques ont été utilisées. Une approche descriptive et une approche analytique. Ces deux approches ont permis d'apprécier dans un premier temps l'importance de la microfinance dans le financement des microentreprises et dans un second de relever les déterminants de l'octroi de crédits par les IMF.

3.1 L'approche descriptive

L'approche descriptive a reposé essentiellement sur la construction des tableaux simples et croisés de fréquence pour apprécier non seulement l'importance du recours aux IMF par les microentreprises en fonction des caractéristiques socio-économiques et démographiques des microentrepreneurs mais également l'impact des microcrédits sur les activités de la microentreprise.

3.2 L'approche économétrique

L'approche économétrique cherche essentiellement à relever les facteurs explicatifs du financement du crédit par les IMF. En d'autres termes, il s'agit d'identifier les facteurs pertinents du financement des crédits des microentreprises par les IMF. L'étude cherche ici à faire ressortir les facteurs qui encouragent ou entravent le financement par les IMF des crédits adressés par les microentreprises. Pour ce faire, nous postulons qu'il existe un certain nombre de caractéristiques propres aux microentrepreneurs et à leurs activités qui soient pertinentes dans la décision de l'IMF de financer ou non le crédit demandé. Ainsi, étant donné la nature dichotomique de la variable dépendante (accord du crédit ou non), un modèle probit a été retenu. Pour ce modèle, il est supposé que l'IMF est face à deux alternatives : accorder le crédit ou ne pas accorder le crédit. Le modèle général est comme suit :

$$Y^*_{i1} = \beta_1 X_i + \varepsilon_{i1}$$

où Z_{i1} est une variable qui représente la décision d'accorder ou non le crédit ; elle est une variable inobservable définie en fonction de caractéristiques observables X_i ; ε_{i1} est le terme d'erreur supposé normalement distribué avec une variance constante. Nous observons le signe de Y^*_{i1} lequel détermine la valeur de la variable binaire observée Y_i conformément à la relation suivante :

$$\begin{cases} Y_i = 1 & \text{si } Y^*_{i1} > 0 \\ Y_i = 0 & \text{si } Y^*_{i1} \leq 0 \end{cases}$$

où $Y_i = 1$ si l'IMF a accordé le crédit et $Y_i = 0$ sinon. Ainsi, ce modèle permet de calculer la probabilité qu'une IMF accorde le crédit à une microentreprise étant donné un certain nombre de caractéristiques.

De tout ce qui précède, le modèle final à estimer est présenté comme suit :

$$Y^*_{i1} = \beta_0 + \beta_1 X_{i11} + \beta_2 X_{i12} + \beta_3 X_{i13} + \beta_4 X_{i14} + \beta_5 X_{i15} + \beta_6 X_{i16} + \beta_7 X_{i17} + \beta_8 X_{i18} + \beta_9 X_{i19} + \varepsilon_{i1} ; Y_{i1} = 1 \text{ si } Y^*_{i1} > 0 \text{ et } Y_{i1} = 0 \text{ sinon}$$

La définition, la mesure et l'impact attendu des variables explicatives sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 2: Mesure et impact attendu des variables explicatives

Variables	Définition	Mesure	Effet attendu
X_1	nombre d'années d'activités	Cette variable est mesurée par la différence entre l'année de création de la microentreprise et l'année de l'enquête (2002).	+
X_2	chiffre d'affaires annuel	Montant du chiffre d'affaires annuel	+
X_3	âge de l'entrepreneur	Age de l'entrepreneur (nombre d'années)	+
X_4	niveau d'éducation de l'entrepreneur	Nombre d'années d'éducation formelle	+
X_5	appartenance à un groupement ou association syndicale	Variable binaire = 1 si l'entrepreneur appartient à une association et 0 sinon	+
X_6	Genre	Variable binaire = 1 si masculin et 0 féminin	(..)
X_7	Branche d'activité	Trois branches ont été recensées. La branche agro-alimentaire a été retenue comme groupe contrôle	(..)
X_8	variation intervenue dans le bénéfice réalisé	Variable binaire = 1 si le microentrepreneur déclare que son bénéfice a connu une hausse ou est stable ; elle égale à 0 si le bénéfice a évolué à la baisse	(+)
X_9	Charges mensuelles	Montant total des charges mensuelles	(+)

Source: De l'auteur

IV- Les données

Les données utilisées dans le cadre de la présente étude sont issues d'une enquête réalisée dans les capitales des pays de l'UEMOA dont le Togo. Il s'agit de l'enquête 123 dans sa phase 2 sur le secteur informel. Cette phase 2 concerne précisément les chefs d'unités de production informelles (UPI) que sont les personnes, qui sont soit patrons de leur UPI soit installées à leur propre compte. Les principaux critères d'informalité d'une unité sont : le non enregistrement et/ou la non tenue d'une comptabilité formelle. Le tirage a permis d'avoir un échantillon comprend 1134 UPI en tout. Cette enquête a permis de collecter de nombreuses informations sur des modules tels que : les caractéristiques de la micro-entreprise, la production, les dépenses et charges, les clients et les fournisseurs, les investissements et le financement (institutions de crédits et micro-crédits), les problèmes et les perspectives, etc.

V- Analyse des résultats

5.1 Analyse descriptive

Elle porte sur les aspects suivants: les caractéristiques générales des IMF, l'importance du recours au crédit par les IMF et l'impact du microcrédit.

5.1.1 Importance du recours aux microcrédits

L'analyse des résultats montre que 55,8% des microentrepreneurs déclarent avoir des problèmes de trésorerie par défaut d'accès au crédit dans l'exercice de leurs activités et plus de 60% présentent le recours au crédit comme un moyen dans la résolution de leurs problèmes. Parmi les

microentrepreneurs, 1,4% seulement déclarent avoir demandé de prêts auprès d'une banque et parmi ces demandeurs, 69,2% déclarent avoir obtenu de prêts. Ces résultats confirment les difficultés d'accès au financement des microentrepreneurs auprès des banques.

Pour l'analyse de l'importance du recours au crédit par les IMF, il faut noter qu'en dehors des banques, 21,3% des microentrepreneurs ont des informations sur l'existence des IMF. Dans cette proportion, 60,2% sont informés des services proposés par les institutions de microfinance et 75,6% connaissent le type de crédits proposé. La proportion des microentrepreneurs ayant eu recours au crédit auprès des IMF est 39,7% et 62% déclarent l'avoir obtenu. La répartition des microentrepreneurs selon le chiffre d'affaires montre la tendance suivante: de façon générale plus le chiffre augmente, moins l'entrepreneur a recours au crédit. La majorité des entrepreneurs ayant recours au crédit est celle dont le chiffre est compris entre 50 000 et 200 000 FCFA soit 82,4%. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'en début d'activité, les microentrepreneurs ont plus recours au crédit. Le sexe est une caractéristique des demandeurs de crédit. En effet, parmi les demandeurs de crédit, les résultats montrent que les entrepreneurs femmes ont plus recours au crédit que les hommes soit 59,5% contre 40,5%. Ce résultat est caractéristique de la plupart des IMF ailleurs dans le monde et au Togo⁵. En effet, la microfinance s'intéresse plus aux activités (petits commerces de détail, restauration, etc) alors qu'au Togo ces petites activités génératrices de revenu sont souvent exercées par les femmes. Les hommes sont moins présents dans le commerce de détail. L'âge de la majorité des entrepreneurs qui ont recours au crédit est compris entre 31 et 40 ans. Les résultats montrent que 54,1% des enquêtés sont compris dans cette tranche. Plus de 90% des enquêtés qui ont recours au crédit ont entre 21 et 50 ans et constituent les principaux acteurs qui animent la vie des microentreprises au Togo. L'analyse selon la branche d'activité montre que les microentrepreneurs qui appartiennent au secteur commerce de détail hors magasin et vente de carburant détail ont plus recours au crédit. Cette catégorie d'entrepreneurs est suivie de celle du secteur restauration, du secteur agro-alimentaire et autres industries. Le crédit est très faiblement octroyé aux entrepreneurs qui font la réparation. Le niveau d'études et le type de local utilisé sont également des déterminants du recours au crédit auprès des IMF. Il ressort en effet des résultats obtenus que 41,7% de ceux qui ont recouru au crédit ont le niveau secondaire premier cycle. Ils sont suivis des entrepreneurs qui ont le niveau primaire soit 25%. Les entrepreneurs qui n'ont pas été à l'école représentent 16,7%. Le fait de disposer d'un local fixe sur un marché public permet d'avoir du crédit. Les résultats montrent que parmi les microentreprises ayant recouru au crédit, 35,1% déclarent avoir un local fixe sur un marché public. Ceux qui en ont moins recouru sont les ambulants (8,1%), ceux qui vont au domicile de leurs clients (8,1%), les entrepreneurs qui ont un poste fixe sur la voie publique (5,4%). Il ressort de ces constats que le fait de disposer d'un local est une marque de confiance et on peut avoir recours au crédit. Pour ce qui est du niveau d'éducation, il faut noter que de façon générale au Togo, la majorité des microentrepreneurs ont le niveau primaire ou secondaire ou encore n'ont aucun niveau. Parmi les entrepreneurs qui ont recours au crédit, 56,8% déclarent que le nombre de client a diminué; soit plus de la moitié des enquêtés; le nombre de clients est resté stable pour 32,4% des microentreprises et a augmenté pour 10,8% des entrepreneurs. Ces derniers résultats peuvent être expliqués par la situation économique difficile que traverse le pays depuis plusieurs années déjà et par ricochet la plupart des entreprises au Togo.

5.1.2 Impact des microcrédits sur les activités des microentreprises

Le microcrédit a un impact sur les activités des microentreprises. Cet impact est mesuré par le volume de production, la diversification de la production, le volume des ventes, la compétitivité et la rentabilité des activités, l'utilisation de la main d'œuvre, la réduction du temps de travail, la

⁵ Aujourd'hui, d'après les statistiques de la Banque Mondiale (1997), 65% des dispositifs de microfinance reposent sur une approche collective et plus des deux tiers de leur clientèle sont des femmes.

trésorerie. Dans la proportion des entrepreneurs qui ont bénéficié du crédit, 85,7% déclarent que le crédit leur a permis d'augmenter leur volume de production. Le crédit a permis à 71,4% d'entrepreneurs d'augmenter leur chiffre d'affaires. Les résultats montrent que l'accès au crédit a contribué à l'amélioration de la rentabilité et de la compétitivité pour 64,2% des microentreprises. Quant à l'impact du crédit sur la main d'œuvre, seulement 7% des entrepreneurs ont déclaré que le crédit leur a permis une utilisation de moins de main-d'œuvre mais l'utilisation du crédit n'a pas eu d'impact sur le recrutement de la main d'œuvre supplémentaire. Pour ce qui concerne les difficultés de trésorerie, 42,8% des entreprises déclarent que le crédit leur a permis de régler les difficultés de trésorerie et 50% des microentrepreneurs n'ont pas connu un véritable changement.

Il ressort des résultats les enseignements suivants: microcrédit participe l'augmentation du volume de production, l'augmentation du volume des ventes, à l'amélioration de la rentabilité des microentreprises au Togo. Il aide également les microentrepreneurs à régler des difficultés de trésorerie même si c'est une situation qui n'est pas générale pour tous les microentrepreneurs.

Tableau 3: Caractéristiques générales sur les demandeurs de microcrédit

	A eu recours au crédit
Age	
De 12 à 20 ans	2,7%
De 21 à 30 ans	16,2%
De 31 à 40 ans	54,1%
De 41 à 50 ans	21,6%
De 51 à 60 ans	5,4%
Education	
Sans niveau	16,7%
Niveau primaire	25%
Niveau secondaire premier cycle	41,7%
Niveau secondaire second cycle	13,9%
Niveau maîtrise et plus	2,8%
Sexe	
Masculin	40,5%
Féminin	59,5%
Localisation	
Ambulant	8,1%
Poste improvisé sur la voie publique	10,8%
Poste fixe sur la voie publique	5,4%
Au domicile des clients	8,1%
Dans le domicile du microentrepreneur sans installation particulière	13,5%
Dans le domicile du microentrepreneur avec installation particulière	10,8%
Marché public	8,1%
Local fixe sur un marché public	35,1%
Branche d'activité	
Agro-alimentaire et autres industries	16,2%
Confection cuir, chaussures	8,1%
BTP	8,1%
Commerce de gros ou de détail dans le magasin	8,1%
Commerce détail hors magasin et vente de carburant détail	27%
Restauration	18,9%
Réparation	2,7%
Autres services	10,8%
Chiffre d'affaires	
Au plus 50 000 FCFA	35,3%
De 50 000 à 100 000 FCFA	20,6%
De 100 000 à 200 000 FCFA	26,5%
De 200 000 à 300 000 FCFA	8,8%
De 400 000 à 500 000 FCFA	2,9%
De 500 000 à 1000 000 FCFA	2,9%
De 1 500 000 à 2 000 000 FCFA	2,9%

Source: Calcul de l'auteur

5.2 Présentation et analyse des résultats de l'estimation économétrique

L'analyse des résultats de l'estimation économétrique de l'équation d'offre de crédit des IMF aux microentreprises fait apparaître que plusieurs facteurs socio-démographiques et économiques interviennent dans l'octroi du crédit par les IMF (tableau 4).

5.2.1 Influence des caractéristiques démographiques

En effet, le signe du coefficient relatif à la variable genre indique que la probabilité que le crédit soit accordé est plus faible pour les hommes comparativement aux femmes. Ce qui traduit la préférence des IMF à répondre favorablement à la demande de crédit adressée par les femmes qui par ailleurs sont fortement représentatives dans les activités génératrices de revenu. Quant à la variable âge, elle agit positivement sur la probabilité d'octroi du crédit. En d'autres termes, plus l'âge du demandeur de crédit est élevé plus la probabilité que le crédit soit octroyé est élevée. L'appartenance à une association apparaît aussi comme un déterminant pertinent puisque la probabilité d'accorder le crédit est plus élevée pour les demandeurs membres d'une association que les non membres. Ce dernier résultat peut se justifier par le fait que la caution solidaire ou crédit de groupe constitue une forme de garantie pour les demandeurs de crédit. L'intérêt accordé au crédit de groupe dans les IMF s'explique en grande partie par le succès du programme de crédit mis en place par la Grameen Bank⁶ du Bangladesh, qui a ensuite été fréquemment imité par ailleurs. En ce qui concerne la variable éducation, bien que le signe attendu soit obtenu, le coefficient n'est pas significatif.

5.2.2. Influence des caractéristiques économiques

S'agissant des variables économiques, celles qui ont produit des effets significatifs sur la probabilité d'obtenir le crédit sont : le nombre d'années d'activité, le chiffre d'affaires annuel et l'évolution du bénéfice. En effet, les résultats de l'estimation font ressortir que les trois variables économiques qui se révèlent significatives ont des effets positifs sur la probabilité d'obtenir le crédit. Autrement dit, lorsque le chiffre d'affaires est élevé, la probabilité d'obtenir le crédit est forte. De même, plus le nombre d'années d'activité est élevée, plus élevée est la probabilité d'obtenir le crédit.

Tableau 4: Résultats de l'estimation économétrique

Variabes	Coefficients	z-statistique
Constante	-18.4184	-2.54**
Genre	-7.4514	-2.31**
Age	0.2874	3.25***
Education	0.7597	0.78
Charges mensuelles	-0.0081	-1.07
Chiffre d'affaires annuel	0.0016	2.05**
Nombre d'années d'activité	1.0255	2.34**
Secteur des Services	2.1760	1.36
Secteur du Commerce	2.9998	2.07**
Evolution des bénéfices	3.1287	2.53**
Appartenance à une association	7.6517	1.95*

Source: Calcul de l'auteur

⁶ Pitt et Khander (1995), Hashemi et Schuler, Hossain (1998) présentent une description plus détaillée et une évaluation empirique de la Gramen Bank du Bangladesh.

VI- Conclusions et implications de politique économique

La présente étude a permis d'identifier les principaux déterminants du financement du crédit adressé par les microentreprises aux IMF. Ces IMF constituent selon les résultats de l'étude une source principale de financement parmi les institutions formelles de financement de crédit.

Les résultats de la description des différents aspects des IMF à savoir les caractéristiques générales des IMF, l'importance du recours au crédit par les IMF et l'impact du microcrédit montrent que la microfinance joue un rôle important dans le financement des microentreprises au Togo. Il ressort de la description des activités des IMF au Togo que le recours au crédit auprès des IMF favorise la production, améliore la rentabilité et la compétitivité des microentreprises. Le recours au crédit permet également aux microentrepreneurs de faire face aux difficultés de trésorerie auxquelles ils font face souvent. Certaines caractéristiques que présentent les microentrepreneurs leur permettent d'avoir facilement accès au crédit. Il s'agit de la disposition d'un local, l'appartenance à certaines branches d'activités, l'appartenance à une association ou encore le genre. En effet, il ressort des estimations économétriques que les facteurs suivants ont une incidence positive sur l'octroi du crédit par les IMF aux microentreprises. Il s'agit de: (i) l'âge, (ii) le chiffre d'affaires annuel, (iii) le nombre d'années d'activité, (iv) la hausse des bénéfices, (v) l'appartenance à une association. Ces résultats sont conformes à ceux précédemment relevés dans les travaux antérieurs.

Il découle de ces résultats en terme de piste de politique économique la nécessité d'encourager la promotion des IMF par la mise en place des réformes tendant à assainir l'environnement financier de ces IMF. Il s'agit en particulier de mettre en place des mesures spécifiques pour permettre aux IMF d'atteindre une viabilité financière et sociale.

Références bibliographiques

Aryeetey, E. (1996b), "Rural finance in Africa: Institutional developments and access for the poor". The World Bank Annual Conference on Development Economics, 25–26 April, Washington, D.C.

Aryeetey E., H. Hettige, M. Nissanke and W. Steel (1997), "Financial market integration and reforms in Ghana, Malawi, Nigeria and Tanzania". *World Bank Economic Review*, vol. 11, no. 2: 195–218

Aryeetey, E. and C. Udry. (1997), "The characteristics of informal financial markets in sub-Saharan Africa". *Journal of African Economies*, supplement to vol. 6, number 1.

Aryeetey, E. and F. Gockel. (1991), "Mobilising domestic resources for capital formation in Ghana: The role of informal financial sectors", *AERC Research Paper No. 3*.

Banque Mondiale (1997), "Inventaire Mondial des institutions de microfinance", Sustainable Banking with the poor, Washington D.C: Banque Mondiale

BCEAO (2004), monographie des Systèmes Financiers Décentralisés 2001/2002/2003/2004

Espace Microfinance (2006), Bulletin trimestriel du Comité National de Microfinance du Togo – N° 003 – Novembre 2006.

Eboue, C. (1990), "Les Effets Macroéconomiques de la Répression Financière dans les P.E.D", *Economie Appliquée*, Vol. 43 (4), pp. 93 - 121

FERRIER Olivier (1999), Université Paris XII, Erudite

Easterly, W. and R. Levine (1995), 'Africa's growth tragedy', mimeo, World Bank.

Gentil Dominique et Fournier Yves (1993), "Les paysans peuvent-ils devenir banquiers?", épargne et crédit en Afrique, Syros-Alternatives

Kapur, B (1974), "*Monetary Growth Models of Less Developed Economies*", Stanford: Stanford University, PhD Thesis.

King, R.G. and R. Levine (1993), "Finance, entrepreneurship and growth: theory and evidence", *Journal of Monetary Economics*, 32, pp. 513–42

Labie, M. (1999), "*La microfinance en questions : limites et choix organisationnels*", Editions Luc Pire Bruxelles.

Mckinnon, R. (1973), "*Money and capital In Economic Development*", Brooking Institution, John opkins.

Ministère de l'Economie et du Développement (2007), « Le Profil de la pauvreté et de la Vulnérabilité au Togo » rapport final

Nabi, I. (1989), "Investment in Segmented Capital Markets", *Quarterly Journal of Economics*, vol.104, no.3, August, pp.453-62.